

# CMA ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ARTISAN DE VOTRE REUSSITE

## REPERES SUR LA MISSION ENVIRONNEMENT



### RENSEIGNEMENTS

2 Rue du Temple Morne Tartenson B.P. 1194 97249 FORT DE FRANCE CEDEX

☎ : 0596 71 32 22 ☎ : 0596 70 47 30 @ : cmm972@cma-martinique.com

Site internet : cma-martinique.com Facebook : @CMA972



Vous avez des questions sur :

- Vos obligations réglementaires
- Les filières de valorisation des déchets
- Les aides financières environnementales

La Chambre de Métiers et d'Artisanat de Martinique propose des **solutions** d'amélioration de la compétitivité de votre entreprise par le biais du Développement Durable.



### L'environnement, un engagement, un plus pour votre entreprise

Pour les entreprises l'environnement constitue l'un des enjeux des prochaines années : Réduire les coûts de fabrication en économisant l'énergie et les matières premières, limiter les rejets et construire une meilleure image de l'entreprise en respectant l'environnement.

Relever ce défi nécessite un effort continu de formation et d'information adapté à la diversité des secteurs d'activités économique.

C'est pour cela que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique vous propose des **solutions** adaptées aux artisans :



#### Qui est concerné ?

##### Les + pour Les artisans

La conformité à la réglementation

La réduction de l'impact environnemental

L'optimisation de la consommation énergétique

L'hygiène et la sécurité en entreprise

Les technologies propres

L'amélioration de l'image de l'entreprise

#### 1 Sensibilisation et informations

- Informations sur la réglementation et les nouveaux enjeux de votre secteur d'activité
- Rendez-vous personnalisé
- Réunions collectives d'information

#### 2 Conseil environnemental

- Visites environnementales en entreprise
- Conseils sur les solutions en accord avec la réglementation
- Mise en place de bonnes pratiques au sein de l'entreprise

#### 3 Accompagnement

- Elaboration de pré diagnostics environnementaux
- Préconisations de solutions adaptées
- Accompagnement dans la mise en place d'une démarche environnementale de labellisation (Garage propre, pressing propre)
- Formations (Isolation, Amiante, RGE...)
- Opérations collectives de promotion des entreprises labellisées



### DECHETS

- Vous êtes responsable de la gestion des déchets produits par votre entreprise jusqu'à leur élimination ou valorisation, même lorsque vous les transférez à un tiers (**Art. L. 541-2 du code de l'environnement**)
- Le coût de l'élimination ou de la valorisation ainsi que la collecte et/ou le transport sont à la charge de l'entreprise

### EAU

- Ne rejetez pas vos eaux de production dans le réseau d'assainissement
- Stockez vos fluides en fût et faites les collecter par un prestataire agréé
- Choisissez des méthodes de production peu consommatrice en eau.

### ENERGIE

- Limitez votre consommation d'énergie, ayez un comportement responsable
- Choisissez du matériel à faible consommation aux Normes NF
- Favorisez les énergies renouvelables

### AIR

- Limitez les rejets dans l'air en choisissant des moyens de production peu polluants

### BRUIT

- Equipez-vous de dispositif de réduction des nuisances sonores
- Réalisez un entretien fréquent de votre équipement.



Un accompagnement sur mesure,  
Un interlocuteur unique



# CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MARTINIQUE

Tél. : 0596.71.32.22 / Fax : 0596.70.47.30

E-mail : [cmm972@cma-martinique.com](mailto:cmm972@cma-martinique.com)

Site : [cma-martinique.com](http://cma-martinique.com)

*Service de Développement et d'Animation  
Economique*

E-mail : [secretariat.sdae@cma-martinique.com](mailto:secretariat.sdae@cma-martinique.com)

